

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Portrait

Sophie Tardy-Joubert

Grégoire Étrillard: le combat d'une vie

DOCTRINE

Page 6

■ Obligations / Contrats

Corinne Boismain

Quelques réflexions sur les contrats intelligents (smarts contracts)

CHRONIQUE

Page 12

■ Libertés publiques / Droits de l'homme

Par Quentin Alliez, Hugo Avvenire, Xavier Bioy, France Daumarie, Émilie Debaets, Thomas Escach-Dubourg, Matthieu Gaye-Palettes, Marie Glinel, Jonas Guilbert, Pierre Juston, Gaëlle Lichardos, Julien Marguin, Zakia Mestari, Valérie Palma-Amalric, Jordan Puissant, Julia Schmitz, Omri Schwartz, Sacha Sydoryk, Valentine Vigné et Anna Zachayus

Chronique AAI et protection des libertés n° 13**(Juillet-Décembre 2019)****(1^{re} partie)**

CULTURE

Page 23

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

La farandole de Carabin

ACTUALITÉ

Portrait



Grégoire Étrillard: le combat d'une vie

159u7

Sophie TARDY-JOUBERT

En 2020, le prix du juriste HEC a pour la première fois distingué un avocat pénaliste. Grégoire Étrillard exerce dans ce domaine depuis 2010 et s'est fait un nom en défendant les familles accusées dans des affaires de bébés secoués.

Mieux vaut être bien réveillé pour rencontrer Grégoire Étrillard. C'est un orateur capable de commencer une démonstration, de faire, dans un détour, une exégèse des *Frères Karamazov* de Dostoïevski, et de retomber l'air de rien sur ses pieds comme un patineur après un triple saut piqué. L'expérience peut donner le tournis, mais elle vaut incontestablement le détour.

Il porte volontiers un costume trois pièces, assorti à des lunettes à montures épaisses. L'originalité de Grégoire Étrillard va bien au-delà de l'élégance désuète d'un gilet sans manches. Son *curriculum vitae* dit à lui seul sa curiosité. Avocat au barreau de Paris et de New York, il est passé par la majeure finance d'HEC, l'université Columbia, et détient un DESS droit et fiscalité. Il commence sa carrière au sein du très prestigieux cabinet Cleary Gottlieb. « Je n'étais pas dans une optique de finance de marché, plutôt dans l'idée d'investir pour faire prospérer des entreprises », précise-t-il. « Je pensais que c'était bien de maîtriser le droit et la finance pour faire des investissements. Et le droit me plaisait pour sa dimension littéraire ». Il y passera 6 ans, avant d'embrasser, contre toute attente, une carrière de pénaliste.

Grégoire Étrillard a le goût des mots depuis l'enfance. Se qualifiant lui-même de « pipelette intarissable », il raconte l'avoir passée à écrire des discours. Départ en vacances, anniversaires d'une grand-mère ou d'un copain : toutes les occasions étaient bonnes pour prendre la parole. En 2011, il passe en dilettante le concours de la Conférence du stage, « pour séduire une fille ». « J'étais un peu comme les acteurs qui passent un casting pour accompagner un copain », explique-t-il. Il décroche le premier rôle en devenant premier secrétaire, enchaîne les commissions d'offices, se retrouve « transpercé » par l'exercice de la défense pénale. « On est un métier de service au sens noble. Nous sommes là pour laver les pieds de nos clients. On met le tablier, on s'agenouille, on essaye de faire en sorte de leur apporter du réconfort et de la technicité.

Suite en p. 3

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites affichesannonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

**Gazette du Palais**Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

**Le
Quotidien
Juridique**annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

la loi
journalannonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34



Grégoire Étrillard: le combat d'une vie ^{159u7}

En 2020, le prix du juriste HEC a pour la première fois distingué un avocat pénaliste. Grégoire Étrillard exerce dans ce domaine depuis 2010 et s'est fait un nom en défendant les familles accusées dans des affaires de bébés secoués.

Mieux vaut être bien réveillé pour rencontrer Grégoire Étrillard. C'est un orateur capable de commencer une démonstration, de faire, dans un détour, une exégèse des *Frères Karamazov* de Dostoïevski, et de retomber l'air de rien sur ses pieds comme un patineur après un triple saut piqué. L'expérience peut donner le tournis, mais elle vaut incontestablement le détour.

Il porte volontiers un costume trois pièces, assorti à des lunettes à montures épaisses. L'originalité de Grégoire Étrillard va bien au-delà de l'élégance désuète d'un gilet sans manches. Son *curriculum vitae* dit à lui seul sa curiosité. Avocat au barreau de Paris et de New York, il est passé par la majeure finance d'HEC, l'université Columbia, et détient un DESS droit et fiscalité. Il commence sa carrière au sein du très prestigieux cabinet Cleary Gottlieb. « Je n'étais pas dans une optique de finance de marché, plutôt dans l'idée d'investir pour faire prospérer des entreprises », précise-t-il. « Je pensais que c'était bien de maîtriser le droit et la finance pour faire des investissements. Et le droit me plaisait pour sa dimension littéraire ». Il y passera 6 ans, avant d'embrasser, contre toute attente, une carrière de pénaliste.

Grégoire Étrillard a le goût des mots depuis l'enfance. Se qualifiant lui-même de « pipelette intarissable », il raconte l'avoir passée à écrire des discours. Départ en vacances, anniversaires d'une grand-mère ou d'un copain : toutes les occasions étaient bonnes pour prendre la parole. En 2011, il passe en dilettante le concours de la Conférence du stage, « pour séduire une fille ». « J'étais un peu comme les acteurs qui passent un casting pour accompagner un copain », explique-t-il. Il décroche le

premier rôle en devenant premier secrétaire, enchaîne les commissions d'offices, se retrouve « transpercé » par l'exercice de la défense pénale. « On est un métier de service au sens noble. Nous sommes là pour laver les pieds de nos clients. On met

Suite de la lecture de l'article de couverture

le tablier, on s'agenouille, on essaye de faire en sorte de leur apporter du réconfort et de la technicité. On doit s'effacer totalement. Il ne faut pas être dans la main du client, évidemment. Mais

mettre tout ce que l'on est au service de l'autre ».

L'avocat est un fervent catholique. Sa foi est sans doute, dit-il, « ce qui le définit le mieux ». « Mon métier me permet de mettre ma vie en cohérence avec ce en quoi je crois », précise-t-il. Pénaliste, il a l'impression de « faire quelque chose pour les autres ». Il réfléchit un temps à ne faire que de la commission d'office, estime finalement qu'« un cabinet puissant et organisé défend mieux ». Le sien compte aujourd'hui 9 employés.

■ Au-delà de l'expertise

En 2013, il rencontre en garde à vue Alexandre, jeune père mis en cause dans une affaire de bébé secoué. L'homme clame son innocence. « L'expertise était catégorique. Mon premier réflexe a été de me dire : il va venir aux aveux ». Il finit par « écouter son client, chose que les avocats comme les médecins oublient souvent de faire ». « Ma conscience professionnelle m'a sauvé. J'ai été gêné par le caractère certain de l'expertise. On se voit confisquer toute la procédure : il n'y a plus de débat puisque c'est certain. Fondamentalement, cela me dérange ».

Pour Alexandre, l'avocat se fait chercheur en médecine. Il épluche toute la littérature existante, découvre que des médecins de renom – parmi lesquels Bernard Echenne, fondateur et ancien président de la Société européenne de neurologie pédiatrique, ou Jean-Michel Pedespan, neuropédiatre du CHU de Bordeaux – mettent en cause l'analyse de la Haute autorité de santé (HAS). « J'ai investi un travail monumental. À l'époque je n'avais qu'une collaboratrice. Quand on a fait la deuxième note de 58 pages, je lui ai dit que j'espérais qu'on aurait au moins un deuxième dossier ». Il défend à ce jour 137 familles, ainsi que l'association Adikia, qui regroupe depuis 2018 les parents s'estimant injustement mis en cause. « Bien sûr il y a des gens qui secouent leur bébé. Mais prétendre pouvoir dire avec certitude en regardant une radio qu'il y a eu un secouement, cela ne vaut rien », affirme-t-il, catégorique.

Devant la journaliste néophyte, il se fait pédagogue. L'interview ayant lieu par Zoom, il baisse la tête devant son écran, montre avec ses doigts la manière dont se compose le crâne. « Nous avons une épaisse couche de collagène appelé la dure-mère, en haut du crâne. En dessous de cette dure-mère, un réseau sanguin très vascularisé, qu'on appelle l'arachnoïde avec ces toutes petites veines qui irriguent le cerveau et se jettent dans les veines pont. La thèse du bébé secoué est que dès lors qu'il y a un saignement intracrânien sous la dure-mère – un hématome sous-dural –, ou une hémorragie rétinienne, le bébé a été secoué ».

■ Un futur scandale médico-judiciaire ?

A-t-il pointé du doigt le prochain scandale médico-judiciaire ? Il dépeint les recommandations de la Haute autorité de santé comme une « machine à erreur judiciaire », appliquant « une présomption irréfragable de culpabilité ». Ce qu'il reproche à l'institution médicale ? « De dire qu'on peut affirmer avec certitude qu'il y a eu secouement et même en déterminer

la date ». Deux points que, affaire après affaire, il démonte avec minutie, devenant la bête noire de l'institution médicale.

Grégoire Étrillard accuse les médecins d'écarter par principe les thèses alternatives, telles qu'une chute d'une table à langer, mais surtout les pathologies causant ou favorisant des saignements : maladie génétique, trouble de la coagulation, hydrocéphalie. Il mentionne également des infections comme la méningite qui peuvent elles aussi entraîner un saignement sous-dural. « La littérature médicale le dit, mais certains médecins ne le savent même pas ! », s'emporte-t-il. « C'est tellement gros que c'est difficile à faire comprendre. Les gens peuvent entendre que la HAS peut se tromper sur un épiphénomène ou sur un cas. Il est beaucoup plus difficile, comme pour le Médiateur, de se dire qu'il y a de grosses erreurs du début à la fin. Pourtant c'est vraiment le cas ».

Sur Zoom, il refait sa plaidoirie, qui allie la technicité du matheux à l'envolée du littéraire, la logique aux statistiques. Il détaille le cas de l'hydrocéphalie. « Quand la tête grossit, il arrive qu'une veine finisse par craquer, généralement précisément à l'endroit des veines ponts », résume-t-il. Avant de se lancer dans une démonstration de statistiques. « La HAS refuse de considérer que l'hydrocéphalie externe peut entraîner un saignement proche de celui qui serait caractéristique du syndrome du bébé secoué. Or l'hydrocéphalie externe touche 3 000 enfants par an en France, contre 200 pour le syndrome du bébé secoué, et touche très majoritairement des garçons (plus de 75 %) âgés de moins de six mois (pourcentage similaire). Ces proportions sont exactement les mêmes pour le syndrome du bébé secoué. Pourquoi secouerait-on plutôt des garçons ? Et pourquoi à moins de six mois ? La HAS répond sans preuve que les garçons pleurent plus que les filles et qu'on secoue plus un enfant avant ses six mois qu'après. Des publications sont venues infirmer ces hypothèses : le plus simple est quand même d'admettre qu'il

y a une relation entre hydrocéphalie et saignement intracrânien, et que c'est bien pour cela que l'on retrouve ces étranges proportions ! ».

Il dénonce avec plus de force encore le fait que le corps médical prétende pouvoir dater les secouements. « La datation est un point de contentieux majeur. La HAS prétend que les saignements apparaissent immédiatement après le secouement. Cela revient à dire que la dernière personne qui a eu l'enfant dans les bras l'a secoué. Si on dit que la datation n'est pas certaine, c'est un nid à acquittement. Car dans ce cas, une quinzaine de personnes ont pu secouer l'enfant. Est-ce pour cela que la vérité scientifique est tordue en affirmant contre toute évidence qu'on peut dater le secouement ? ». Il explique cet acharnement par la peur panique de, peut-être, laisser un coupable en liberté. « On a une culture collective de la frustration du coupable qui s'en sort pour des questions de procédures. C'est pourtant extrêmement rare. Mais, collectivement, on ne supporte pas cela ».

■ **Un combat pour l'alignement des recommandations de la HAS sur l'état de la science**

Bientôt père de trois enfants, Grégoire Étrillard est parfois présenté par ses détracteurs comme un « cinglé pro-maltraitance ». « Je ne dis pas qu'il ne faut pas poursuivre, je dis qu'il faut des recommandations qui reflètent l'état avéré de la science. En l'état, elles sont beaucoup trop affirmatives », tient-il à nuancer. Il invite à prendre en compte « les enfants séparés de leurs parents, ceux décédés dont on insulte la mémoire », souligne qu'« on raconte à des parents qui ont vécu un drame que leurs enfants ont été assassinés ».

Malgré l'écran, l'émotion affleure quand il évoque un client condamné à 15 ans de

prison, alors qu'il est convaincu de son innocence. « Quand un expert vient dire que c'est certain, c'est extrêmement compliqué de ramer à contre-courant. Cela me rend malade ». En fin d'année dernière, il a demandé au Conseil d'État « de constater que les recommandations de la HAS ne sont pas conformes à l'état de la science ».

Les affaires de maltraitance sont devenues un aspect important de sa pratique, même si son cabinet s'occupe également d'autres affaires en droit pénal et droit pénal des affaires. Outre les bébés secoués, il dénonce le diagnostic hâtif de syndrome de Silvermann, où la maltraitance est retenue sur la base de fractures inexplicables ayant donné lieu déjà par le passé au scandale de la « maladie des os de verre ». « On a longtemps pensé que si un enfant non déambulant avait une fracture, cela ne pouvait venir que d'un coup. S'il n'y avait pas d'autre explication, c'était potentiellement une affaire de maltraitance. Après, on a réalisé qu'il y avait des maladies potentiellement responsables et qu'on pouvait casser l'os d'un enfant en le mettant en pyjama ». Son cabinet s'occupe en ce moment de 90 dossiers liés à des questions de maltraitance. « 21 avec des enfants décédés », précise l'avocat. « Il arrive souvent que j'accompagne des familles dont l'enfant décède. Nous devons alors les consoler et surtout les défendre ».

Il dit que son métier, « merveilleux », lui donne un « extraordinaire poste d'observation de la société, du mec en situation irrégulière au milliardaire ». Les assises, pourtant, l'éprouvent, à tel point qu'il vit alors son activité de pénaliste « comme une malédiction ». « C'est le secret des vocations. On ne peut pas faire autre chose. Le combat que je mène, j'en ai pour 30 ans. Je sais que je vais y consacrer ma vie ».

Sophie TARDY-JOUBERT